

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Utilisation de titres de transport à tarif réduit pour les groupes d'enfants ou de jeunes d'un établissement scolaire ou d'un centre de loisirs du territoire national

En application de la délibération du CA d'Ile-de-France Mobilités du 2 juillet 2026,

Je soussigné(e) : [Nom et prénom] :,
déclare sur l'honneur accompagner un groupe se déplaçant dans le cadre d'une :

☐ **Sortie scolaire, périscolaire ou extrascolaire** organisée par un établissement scolaire du premier ou du second degré (publics ou privés sous contrat)

☐ **Sortie à caractère éducatif, culturel, sportif ou social** par un centre de loisirs

Nature, nom et adresse de la structure organisatrice :

.....
.....
.....

Date de la sortie :/...../.....

Trajet : de à

Composition du groupe :

Nombre d'enfants ou jeunes : Nombre d'accompagnateurs :

(Limite : 1 accompagnateur par tranche de 8 enfants/jeunes)

Nom des accompagnateurs :

.....
.....
.....
.....

Titres de transport autorisés selon le type de sortie :

Ce groupe est autorisé à utiliser, pour chaque parcours, les **tickets à tarif réduit** suivants :

- Ticket Bus-Tram à **tarif réduit**
- Ticket Métro-Train-RER à **tarif réduit**

Nota : Chaque membre du groupe (enfant/jeune et accompagnateur) doit être muni de son propre passe Navigo Easy sur lequel est chargé un titre de transport. Tous les membres du groupe doivent voyager ensemble, sans arrêt en cours de route. Pour les groupes de 80 personnes et plus, il est recommandé de prévenir les gares SNCF de départ et d'arrivée au moins 24 heures à l'avance.

Nota : Chaque groupe doit être muni de cette attestation au moment du voyage. Celle-ci doit être présentée en cas de contrôle et doit être détruite après la sortie, exception faite pour un rapport d'activité ou pour la comptabilité donnant lieu à un remboursement de frais.

Signature du responsable organisant la sortie
et cachet de l'établissement scolaire
ou du centre de loisirs